

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADISIONI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA A U
GRUPPAMENTU RIGHJUNALI D'APPOGHJU A U
SVILUPPU DI L'E-SALUTA (GRADES)**

**ADHESION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE AU
GROUPEMENT REGIONAL D'APPUI AU
DEVELOPPEMENT DE L'E-SANTE (GRADES)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte.

En avril 2018 l'Agence régionale de la santé de Corse confiait au cabinet MAZARS la mission d'accompagnement dans la mise en œuvre du groupement régional d'appui au développement de l'e-santé (GRADeS).

Cette étude était menée sur la base de l'instruction du 10 janvier 2017 définissant l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région (cf. ANNEXE A).

Par courrier en date du 26 juillet 2019, la directrice générale de l'Agence régionale de santé de la Corse (ARS), sollicitait la Collectivité de Corse (CdC) en vue de l'adhésion en qualité de membre au groupement régional d'appui au développement de l'e-santé (GRADeS) (cf. ANNEXE B).

Le présent rapport vise à positionner la Collectivité de Corse vis-à-vis de son adhésion au groupement régional d'appui au développement de l'e-santé (GRADeS) de Corse, tel qu'il est défini dans sa convention constitutive (cf. ANNEXE C).

Rappel des éléments relatifs à l'e-santé de la circulaire du 10 janvier 2017.

La circulaire du 10 janvier 2017 précise notamment dans son annexe 1 :

1. Le positionnement de l'ARS en matière de stratégie régionale de santé :

L'Agence régionale de santé est le pilote de la politique régionale de santé.

À ce titre, elle est responsable de :

- la déclinaison de la politique numérique nationale au plan régional ;
- l'élaboration de la stratégie régionale pluriannuelle d'e-santé ;
- sa déclinaison en programmes et projets ;
- la programmation et l'allocation des ressources nécessaires à son exécution ;
- la mise en œuvre de cette stratégie, son suivi et son évaluation ;
- la qualité et l'usage des services numériques déployés ;
- la cohérence d'ensemble du SI régional de santé, en veillant notamment à l'articulation de la stratégie régionale avec celles des partenaires ; — la mise en œuvre de la politique de sécurité des SI de santé

La stratégie régionale pluriannuelle d'e-santé intègre :

- les exigences du cadre commun des projets d'e-santé :
- les référentiels à respecter pour la mise en œuvre de tout projet d'e-santé ;
- le socle commun minimum de services numériques en santé à rendre accessible en tout point du territoire ;
- les principes de conduite de projets ;
- les programmes et projets nationaux de santé numérique (hors socle commun, par exemple le programme hôpital numérique) à décliner au plan insulaire;
- les besoins directement issus du projet régional de santé ;
- des projets locaux :
 - d'intérêt commun, susceptibles d'être généralisés à l'ensemble des acteurs du territoire ;
 - innovants (s'inscrivant dans une logique d'expérimentation) ;
 - des initiatives connexes portées par d'autres acteurs (par exemple, les projets à l'initiative de l'assurance maladie, des collectivités territoriales, des URPS, etc.).

2. Les modalités de mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-santé :

Pour assurer la conduite du déploiement des systèmes d'information de santé au sein de la région, l'ARS met en place une gouvernance régionale fondée :

- d'une part, sur une concertation régionale qui :
 - doit permettre d'informer et consulter les acteurs régionaux sur toutes les phases de la stratégie régionale de e-santé : élaboration, déclinaison en programmes et projets, suivi de la mise en œuvre, actualisation périodique, évaluation, etc. ;
 - associe l'ensemble des parties prenantes du champ de la santé numérique
- :
 - en premier lieu :
 - les offreurs de soins et d'accompagnement : ES publics, privés, EBNL, ESMS, professionnels de santé, structures de coordination et d'organisation des filières ;
 - les institutionnels régionaux : collectivités territoriales, préfecture/SGAC, CPAM
 - les organismes de formation, d'enseignement et de recherche ;
 - les usagers ;
 - à un moindre niveau, et si le besoin en est ressenti :
 - les institutionnels nationaux : ministère, assurance maladie, CNSA, agences, etc. ;
 - les opérateurs économiques : industriels, assureurs santé, industries pharmaceutiques, etc.
 - d'autre part, sur un groupement régional d'appui au développement de l'esanté (GRADeS) pour la conduite opérationnelle des projets régionaux d'esanté.

3. Le cadre des missions du Grades :

L'action du groupement régional d'appui au développement d'e-santé s'inscrit dans une politique d'intérêt général au service de la modernisation du système

de santé grâce à la transformation numérique dans les champs du sanitaire 3, du médicosocial et, en tant que de besoin, du social.

Pour ce faire, il poursuit principalement les missions suivantes :

En appui de l'ARS :

- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-santé
- conduire les projets de la stratégie régionale d'e-santé que l'ARS lui confie, en particulier ceux relatifs au socle commun minimum de services numériques en santé
- contribuer à l'urbanisation, la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information de santé à l'échelle régionale (en veillant notamment au respect des référentiels inscrits au cadre commun des projets d'e-santé) et accompagner la convergence des initiatives locales vers la cible régionale.

Plus largement, au niveau régional :

- jouer un rôle d'animation et de fédération des acteurs de la région autour de la stratégie régionale de l'e-santé, en liaison avec l'ARS qui pilote la gouvernance régionale d'e-santé ;
- promouvoir l'usage des services numériques dans les territoires, en déployant des actions au bénéfice des acteurs de santé et des usagers du système de santé ;
- apporter des expertises en e-santé au service des acteurs de l'île ; — contribuer à l'adéquation entre l'offre industrielle et la demande.

Il peut également porter des projets non directement issus de la stratégie territoriale de e-santé, dès lors qu'ils :

- sont cohérents avec cette stratégie et ne pénalisent pas sa mise en œuvre ;
- répondent à un intérêt commun de plusieurs acteurs ;
- s'inscrivent dans une logique d'intérêt général, au service du développement du numérique en santé.

Dans le cadre de ces missions, un groupement peut notamment :

- passer tout contrat nécessaire à la réalisation de ses missions ;
- participer à des structures entrant dans leur objet ;
- répondre à des appels à projet concourant directement à leur objet ; — soutenir des expérimentations de services numériques en santé.

Présentation du GRADES de Corse « Corse e-santé »

C'est sur la base de cette circulaire du 10 janvier 2017 et de l'étude commandée par l'ARS de Corse qu'a été élaborée la convention constitutive du GRADES de Corse intitulé « Corse E-santé ».

Le GRADES de Corse est constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Le Groupement est donc une personne morale de droit public dotée d'une autonomie administrative et financière.

Son siège social est localisé dans un premier temps (phase de préfiguration) à Ajacciu dans les locaux de l'ARS. Il pourra être modifié par la suite.

Son champ géographique d'intervention porte sur l'ensemble du territoire de la Corse, mais des coordinations interrégionales, européennes voire transfrontalières sur des projets sont possibles.

Le GRADES de Corse agit dans le cadre de la gouvernance territoriale e-santé organisée comme suit :

Le comité d'orientation stratégique : il a pour rôle de mettre en avant les évolutions e-Santé en Corse ainsi que les besoins qui s'expriment. Il n'a pas de rôle décisionnel. Il se réunit une fois l'an. À la suite de concertations, il peut introduire des modifications à la feuille de route insulaire e-Santé et les soumettre au comité de pilotage e-Santé.

Le comité de pilotage e-Santé : Il a pour rôle de suivre et arbitrer le développement de la stratégie e-Santé en Corse et de pondérer les différents programmes (e-Parcours, télémédecine, GHT...). Toutes les parties prenantes du système de santé régional y sont représentées (acteurs métier, acteurs techniques, acteurs institutionnels). Il se réunit 4 fois l'an. Il valide les orientations prises ainsi que le passage des principaux jalons.

Des groupes de travail dédiés par projet font un suivi régulier des avancements (à une fréquence rapprochée ou à la demande) en impliquant les acteurs terrain. Ils sollicitent des référents métier et toute compétence nécessaire. Ils assurent le reporting des avancées par projet auprès de l'ARS.

Les missions du GRADES « Corse e-santé » (Extrait des statuts)

L'action du Groupement s'inscrit dans une politique d'intérêt général au service de la modernisation du système de santé grâce à la transformation numérique. A cet effet le Groupement poursuit principalement les missions suivantes :

a) En appui de l'ARS Corse ;

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie territoriale d'e-Santé, sous le pilotage de l'ARS,
- Conduire les opérations relatives aux projets de la stratégie d'e-Santé que l'ARS lui confie, en particulier celles relatives au socle commun minimum de services numériques en santé,
- Contribuer à l'urbanisation, la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information de santé à l'échelle insulaire (en veillant notamment au respect des référentiels inscrits au cadre commun des projets d'e-Santé),
- Accompagner la convergence des initiatives locales vers la cible territoriale,
- Gérer le portefeuille de demandes et réaliser des études d'opportunité/faisabilité en fonction des remontées de besoins terrain.

b) Plus spécifiquement, au niveau régional :

- Jouer un rôle d'animation et de fédération des acteurs de l'île autour de la stratégie d'e-Santé, en liaison avec l'ARS qui pilote la

gouvernance de l'e-Santé,

- Promouvoir l'usage des services numériques dans les territoires, en déployant des actions au bénéfice des acteurs de santé et des usagers du système de santé, membres ou pas du Groupement, telles que le soutien d'expérimentations de services numériques en santé,
- Apporter des expertises en e-Santé au service des acteurs de l'île,
- Contribuer à l'adéquation entre l'offre industrielle et la demande,
- Porter des projets s'inscrivant dans une logique d'intérêt général, au service de l'accessibilité aux soins et de la pertinence des parcours de santé, par le développement du numérique en santé,
- Participer au développement des coopérations entre ses membres dans le domaine de la santé numérique et, dans ce cadre, porter des projets non directement issus de la stratégie d'e-Santé (projets à l'initiative d'acteurs institutionnels nationaux ou insulaires ou pour le compte d'offreurs de soins de l'île).

Les Ressources du GRADES « Corse e-Santé »

Les ressources du groupement sont constituées par :

- Les contributions financières des membres,
- La mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de locaux, d'équipements,
- Les subventions,
- Les subventions de l'Union Européenne, Des contributions d'organismes à la mise en œuvre de projets les concernant (Etat,
- Assurance Maladie, Collectivité de Corse...),
- Les produits des biens propres ou mis à sa disposition,
- La rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle, ➤ Les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle, ➤ Les dons et legs.
-

Les membres du GRADES « Corse e-Santé »

Le Groupement est composé de deux typologies de membres :

- Membres avec voix délibérative,
- Membres avec voix consultative dits membres invités.

Les membres avec voix délibérative sont répartis en 7 collèges :

1. Collège 1 Établissements de santé publics, groupements, fédérations ou organisations représentatives
2. Collège 2 GCS SIRS-CO
3. Collège 3 Institutions : autorité de tutelle et/ou financeurs
4. Collège 4 Établissements de santé privés sanitaires, fédérations ou organisations représentatives
5. Collège 5 Établissements et services médico-sociaux publics, privés à but non lucratif ou de droit commercial, fédérations ou organisations représentatives
6. Collège 6 Professionnels de santé libéraux, médicaux ou paramédicaux, unions ou organisations représentatives
7. Collège 7 Structures coopératives de professionnels, fédérations ou

organisations représentatives

Les « membres invités » ont une voix consultative. Ils sont dispensés de cotisation ou de participation forfaitaire annuelle. Les membres avec voix consultative sont membres à part entière du Groupement, participent aux assemblées ainsi qu'à toutes les instances dans lesquelles ils sont susceptibles d'être nommés. Leur représentant sera invité lors de l'assemblée générale, sans pouvoir voter les résolutions.

Création du GRADES « Corse e-Santé »

L'Assemblée générale constitutive a eu lieu le 30 janvier 2020, sur le fondement de la convention constitutive annexée au présent rapport.

Les membres du GRADES sont les suivants :

Collège 1	CH Aiacciu CH Bastia CH Bunifaziu CH Calvi Balagna CH Castellucciu CH Corti Tattò CH Sartè GIP Maison des adolescents Bastia
Collège 2	GCS SIRS-Co

Collège 3	ARS CORSE
Collège 4	Clinique San Ornellu SA Clinique Aiacciu SA Polyclinique du Sud de la Corse SSR Mulini SSR Valicelli HAD de Corse SSR Finuseddu SSR La Palmola
Collège 5	ADESCASE CASA SERENA ADMR AMAPA SSIAD CORSE Association PEP 2B EHPAD U Serenu Espoir Autisme Corse FEHAP Groupement Cap Solidaire HD2A SSIAD ADMR UMCS

Collège 6	CDOM 2B Laboratoire VIALLE SAS CIPHC SCM Groupement Imagerie médicale URPS-ML URPS-IDEL URPS Pharmaciens URPS Orthophonistes URPS Sages-femmes
Collège 7	Association Marie-Do Centre régional de dépistage des cancers de Corse Fédération Corse pour l'innovation et la coordination Réseau Onco Paca Corse
	Réseau Rivage Réseau SARV MSP San Niculaiu/SISA Costa Verde URAASS Corse

Adhésion de la Collectivité de Corse au GRADES « Corse e-Santé »

Conformément à ses orientations en matière de santé, la Collectivité de Corse s'est engagée dans une approche globale et transversale de la problématique sanitaire.

L'enjeu de l'e-santé constitue un des axes majeurs de cette politique par le déploiement des différents services numériques en santé qui viendront matérialiser des éléments structurant entre les acteurs de santé, les territoires et la population.

L'e-santé est porteur aussi d'harmonisation et d'équité entre les territoires par la facilitation qu'il peut procurer à l'accès aux soins et concourir à réduire ou contenir le phénomène de désertification médicale.

En ce sens, la Collectivité de Corse est d'ores et déjà associée à la gouvernance de l'e-santé en Corse pilotée par l'ARS. Elle est déjà membre du COPIL e-santé.

L'adhésion au futur Groupement régional d'e-santé s'inscrirait dans le prolongement de la démarche partenariale et de concertation initiée par la Collectivité de Corse.

Actuellement le GRADES e-santé de Corse est en phase de préfiguration, et il doit être constitué à partir d'un noyau de membres fondateurs pleinement engagés dans les projets opérationnels du secteur de l'e-santé. L'ARS doit pleinement s'investir au côté de la structure afin d'assurer son accompagnement et sa montée en puissance.

Dans ce contexte, la Collectivité de Corse doit jouer son rôle d'accompagnement du dispositif mais plutôt en qualité de membre invité, ceci afin de pouvoir profiter d'une période d'observation active pendant laquelle elle pourra mesurer les besoins, son positionnement et son rôle.

Ainsi est-il proposé :

- De répondre favorablement à l'adhésion de la Collectivité de Corse en qualité **de membre invité** au Groupement régional GRADeS dénommé « Corse e-santé » telle que formalisée dans la Convention constitutive ;
- De bien vouloir désigner la Conseillère exécutive en charge des affaires sociales et de la santé comme représentante de la Collectivité de Corse au sein de « Corse e-santé » au titre de membre invité ;
- De consolider la participation de la Collectivité de Corse à la gouvernance de la stratégie territoriale d'e-santé par la poursuite des travaux engagés au sein du comité d'orientation stratégique et du comité de pilotage e-santé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE A : Instruction no SG/DSSIS/2017/8 du 10 janvier 2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région
ANNEXE B : courrier en date du 26 juillet 2019, la directrice générale de l'Agence régionale de santé de la Corse (ARS), sollicitait la Collectivité de Corse (CdC) en vue de l'adhésion en qualité de membre au groupement régional d'appui au développement de l'e-santé (GRADeS).

ANNEXE C : Convention constitutive du GRADES « Corse e-santé »